



U.C.S.A. cgt

## Mesures individuelles 2015

# Remplissez le formulaire

Vous le savez, cette année encore la direction de France télévisions n'a pas souhaité faire d'augmentation générale des salaires.

Seules quelques mesures individuelles seront accordées.

Toutefois il est possible pour les délégués du personnel, lors des comités de salaires locaux, d'examiner la situation de chacun. Mais pour cela il faut que chaque salarié imprime et remplisse le formulaire ci-dessous pour l'envoyer **au plus tard le mardi 6 octobre** à l'adresse e-mail suivante : [mesures.individuelles@francetv.fr](mailto:mesures.individuelles@francetv.fr).

Vous pouvez également le remettre à votre « interlocuteur des ressources humaines » (IRH).

Nous vous conseillons d'en faire une copie à votre délégué du personnel qui pourra donc attester que vous avez donné votre autorisation de communiquer votre historique.

Cette demande de la direction n'a pas d'autre but que d'entretenir l'opacité sur les salaires auprès des représentants des salariés.

**Aidez vos délégués à défendre vos droits.  
Pour plus de justice sociale remplissez ce formulaire !**

Paris, le 1er octobre 2015

## MESURES INDIVIDUELLES 2015

NOM :

MATRICULE :

PRENOM :

AFFECTATION :

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles 2015, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après :

- Mon niveau de classification et mon niveau de placement (pour les PTA)
- Mon niveau de salaire de base (pour les journalistes), avec mention le cas échéant du palier sur lequel je suis positionné
- La nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée

Date et signature obligatoires :

Ce formulaire est à adresser scanné et signé à l'adresse e-mail : [mesures.indivuelles@francetv.fr](mailto:mesures.indivuelles@francetv.fr)